

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p><b>Sixième Réunion des Parties</b> <i>Skukuza, Afrique du Sud, 7 - 11 mai 2018</i></p> <p><b>Indicateurs pour mesurer la réussite de l'Accord</b></p> <p><b>Secrétariat</b></p>
---	--

## RÉSUMÉ

La RdP5 a approuvé une liste actualisée des indicateurs pour les sites de reproduction et pour les statuts et tendances, ainsi que deux nouveaux indicateurs sur la disponibilité des données de suivi, et a pris acte des progrès relatifs aux indicateurs pour les captures accessoires d'oiseaux marins et le renforcement de capacité. À l'heure actuelle, certains indicateurs sont utilisés tandis que d'autres sont encore en cours d'élaboration.

## RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que la Réunion des Parties :

1. prenne acte des indicateurs pour les sites de reproduction, pour les statuts et les tendances et pour la disponibilité des données de suivi ;
2. note les progrès accomplis relativement aux indicateurs sur les captures accessoires d'oiseaux marins ; et
3. approuve la poursuite du développement d'indicateurs sur les captures accessoires d'oiseaux marins ainsi que la procédure de rapports requise par les Parties afin d'alimenter ces indicateurs.

## 1. CONTEXTE

La quatrième Réunion des Parties (RdP4) a approuvé l'utilisation et l'approfondissement d'une série d'indicateurs « état/pression/réponse » relatifs aux captures accessoires, aux sites de reproduction, au statut de conservation des espèces et aux tendances démographiques, comme recommandés par le CC6 dans le [RdP4 Doc 23 \(Rapport final de la RdP4, point 7.5\)](#). Il a par ailleurs été recommandé que les mises à jour de l'indicateur provisoire de l'ACAP, le statut des espèces de l'ACAP dans la Liste rouge de l'UICN, continuent d'être présentées à chaque RdP.

Certains indicateurs, y compris ceux proposés pour les sites de reproduction et pour les statuts et les tendances démographiques, ont été élaborés à l'aide des données disponibles dans la base de données de l'ACAP et ont été présentés à la RdP5 ([RdP5 Doc 20 Rév 1](#)). Un certain nombre d'indicateurs potentiels relatifs à la capture accessoire d'oiseaux marins ont aussi été proposés, mais il a été observé qu'il serait nécessaire de perfectionner la procédure rapport avant de pouvoir les alimenter.

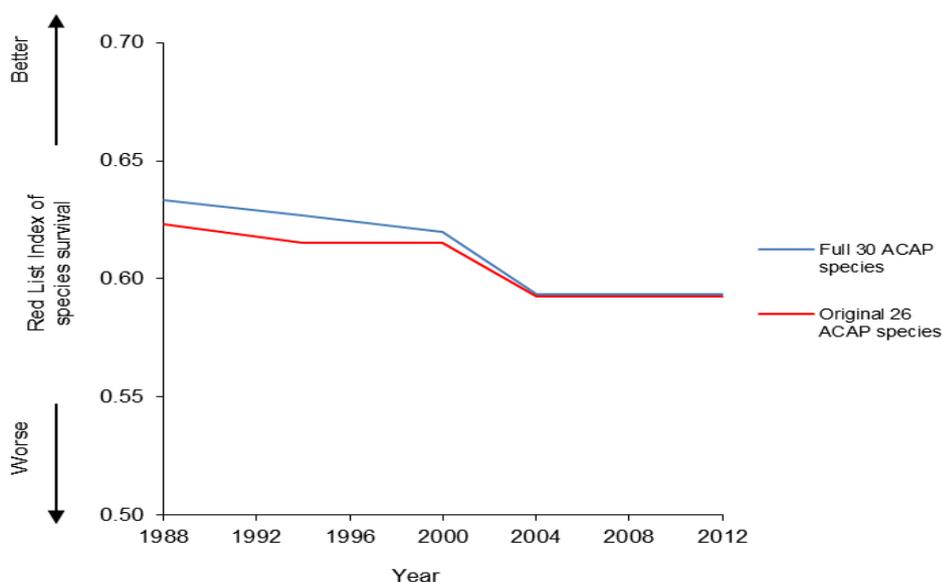
La RdP5 a approuvé la liste mise à jour des indicateurs sur les sites de reproduction et sur les statuts et tendances, ainsi que les deux nouveaux indicateurs sur la disponibilité des données de suivi, et a pris acte des progrès accomplis relativement aux indicateurs sur les captures accessoires. Il convient de noter que la précision de ces indicateurs dépendra de la disponibilité et de la qualité des données soumises à la base de données de l'ACAP.

La question des indicateurs relatifs au renforcement des capacités est abordée séparément dans le document **RdP6 Doc 21**.

## 2. INDICATEURS SUR LES SITES DE REPRODUCTION, LES STATUTS ET TENDANCES DEMOGRAPHIQUES, ET SUR LE SUIVI

### 2.1 Statut des espèces de l'ACAP dans la Liste rouge de l'UICN

Comme demandé lors de la RdP4, BirdLife International a fourni une version actualisée du statut des espèces de l'ACAP dans la Liste rouge de l'UICN. L'organisation est remontée jusqu'en 1988 (première année pour laquelle des valeurs RLI existent) pour ce qui concerne (i) les premières espèces inscrites à l'ACAP (albatros de l'hémisphère sud, les deux espèces de *Macronectes*, et tous les *Procellaria*), et (ii) toutes les espèces actuellement inscrites à l'ACAP, dont le puffin des Baléares, le puffin à pieds roses et les trois espèces d'albatros du Pacifique Nord (**Figure 1**).



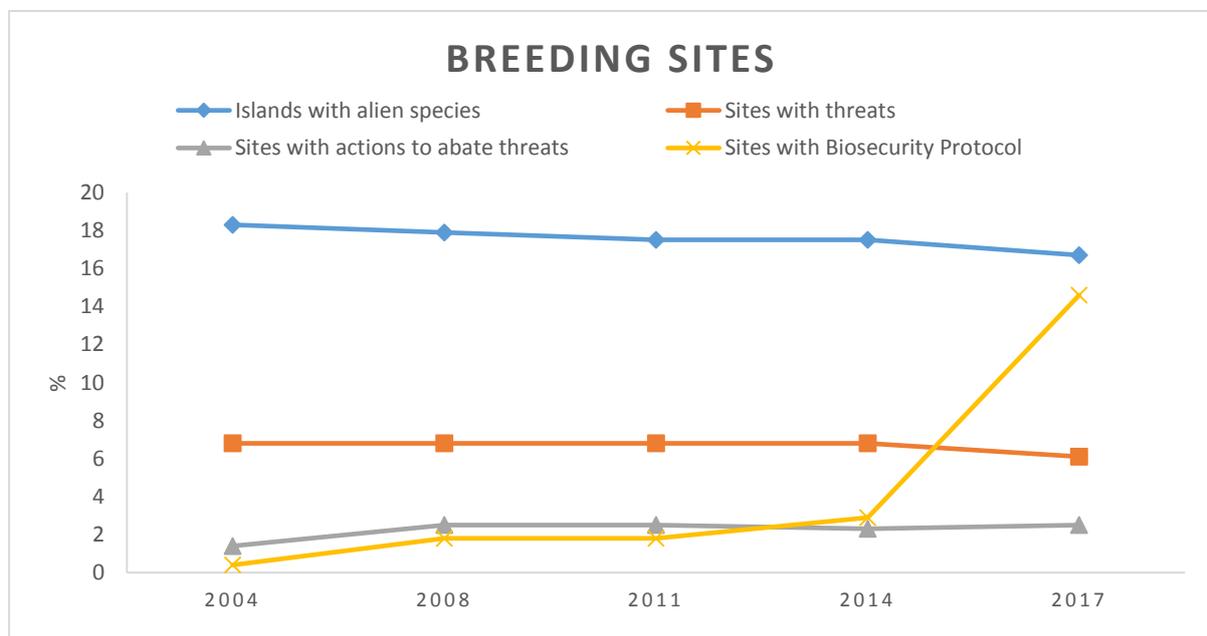
**Figure 1.** Indicateurs de la Liste Rouge de l'UICN pour les espèces inscrites à l'ACAP

La ligne horizontale observée depuis quelques années suggère qu'il n'y a pas eu de profondes modifications du niveau de menace depuis 2004 pour ce qui concerne les espèces données (ou bien elles n'ont pas encore été détectées).

## 2.2 Sites de reproduction

Quatre indicateurs état/pression/réponse sur les sites de reproduction sont présentés dans l'**ANNEXE 1**, montrant les évolutions pour les 26 premières espèces de l'ACAP (**Figure 2**), ainsi que pour toutes les espèces couvertes par l'Accord en 2008 (29 espèces, incluant les trois espèces d'albatros du Pacifique Nord) et en 2014 (30 espèces, dont le puffin des Baléares et les trois espèces d'albatros du Pacifique Nord). Le changement le plus notable depuis 2004 est le pourcentage des sites avec des protocoles de biosécurité. Une nouvelle Stratégie de gestion de la conservation pour les îles subantarctiques de la Nouvelle-Zélande, publiée en 2016, a permis d'augmenter significativement la proportion des sites bénéficiant d'un protocole de biosécurité, pour atteindre presque 15 % en 2017. Pourtant, ce chiffre est probablement une sous-estimation, en raison des composantes de biosécurité qui ne sont pas signalées dans les plans de gestion. Tous les fournisseurs de données sont encouragés à vérifier cette information pour leurs sites dans la base de données de l'ACAP.

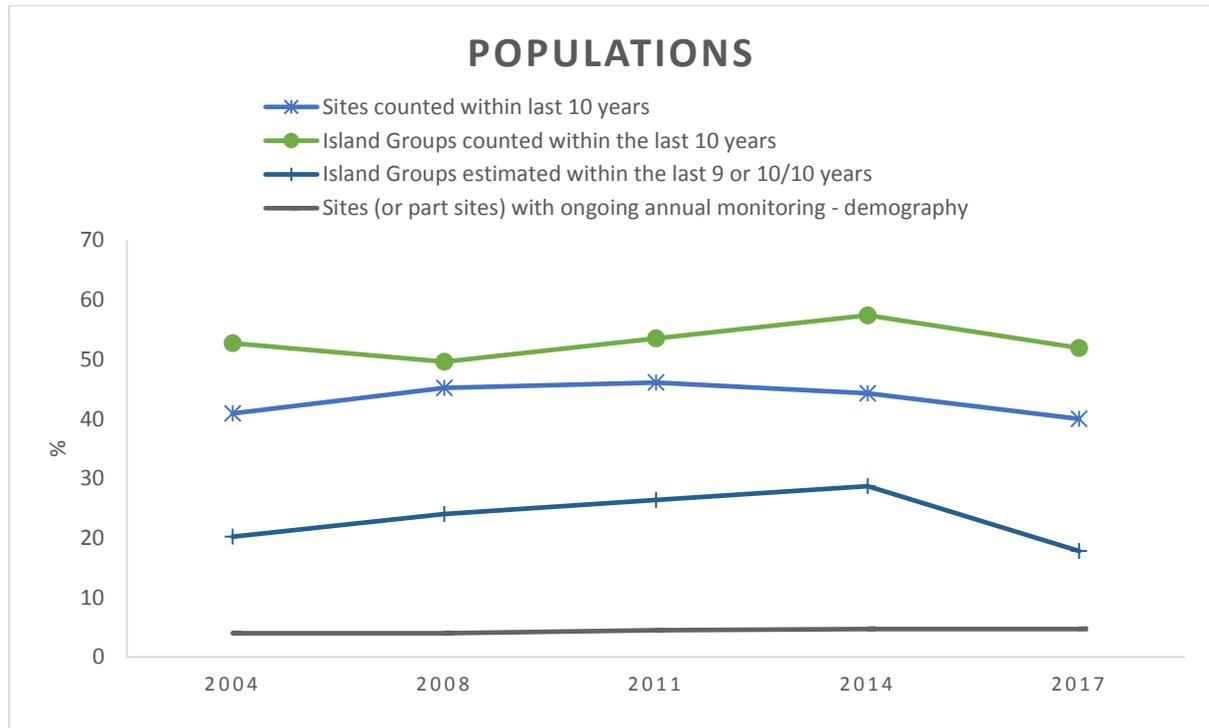
Les trois autres indicateurs semblent aussi aller dans le bon sens pour tous les scénarios envisagés – la proportion d'îles avec des espèces non indigènes et de sites comportant des menaces est en baisse, tandis que la proportion des sites où des actions sont menées contre les menaces augmente.



**Figure 2.** Indicateurs sur les sites de reproduction pour les 26 premières espèces de l'ACAP.

## 2.3 Populations

Cinq indicateurs d'état démographique sont présentés dans l'**ANNEXE 1**, montrant les évolutions des 26 premières espèces de l'ACAP (**Figure 3**), ainsi que de toutes les espèces couvertes par l'Accord en 2008 (29 espèces) et en 2014 (30 espèces). La baisse apparente dans le suivi démographique au cours de la dernière décennie (pour tous les scénarios) reflète probablement une période de décalage dans la saisie des données plutôt qu'un déclin dans les efforts de suivi. Il est prévu que le déclin observé entre 2014 et 2017 sera rectifié dans les mois à venir lorsque des données plus récentes seront disponibles.



**Figure 3.** Indicateurs sur le suivi démographique pour les 26 premières espèces de l'ACAP.

## 2.4 Suivi

Deux indicateurs d'état de suivi sont présentés dans l'**ANNEXE 1**, montrant les évolutions depuis 2014 pour les 26, 29 et 30 espèces couvertes par l'ACAP en 2004, 2008 et 2014, respectivement, à partir des données présentes dans la base de données sur le suivi des oiseaux marins (Seabird Tracking Database, *Tracking Ocean Wanderers*), gérée par BirdLife International.

## 3. INDICATEURS DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS

À la suite de la RdP5, le CC9 a pris acte des progrès effectués en intersessions sur les indicateurs des captures accessoires d'oiseaux marins ([SBWG7 Doc 05](#)) et a approuvé le développement plus poussé du cadre de rapport pour les captures accessoires d'oiseaux

marins comme faisant partie intégrante du mécanisme de rapport national. Le modèle de rapport a été revu pour que les Parties l'essayent avant le GTCA8 et le CC 10. Bien que des données d'essais aient été envoyées, seule une Partie (la Nouvelle-Zélande) a complètement rempli le nouveau document. Des suggestions visant à affiner encore le modèle ont également été émises.

Lors du CC 10, le Comité a demandé à toutes les Parties et aux États de l'aire de répartition partenaires d'utiliser le modèle de rapport révisé sur la capture accessoire pour fournir des informations relatives à la capture accessoire dans le cadre du prochain cycle de rapports annuels, afin que les discussions visant à finaliser le format de rapport puissent avoir lieu lors du GTCA9 et du CC11.

### **État (E)**

- 1) Un indicateur d'état pour les captures accessoires mesurera l'actualité et la précision des estimations fournies. Puisqu'un certain nombre d'approches méthodologiques sont disponibles et qu'elles sont utilisées par les Parties pour estimer les taux et les niveaux de capture accessoire, l'indicateur devrait rendre compte de la disponibilité des estimations selon la méthode au fil du temps. Les progrès seraient ensuite mesurés alors qu'un nombre grandissant de Parties et/ou de flottes communiqueront progressivement des estimations de captures accessoires, et les méthodes apportant les estimations les plus fiables seront privilégiées. Un tableau sera élaboré pour résumer ces informations.

### **Pression (P)**

- 1) Taux et niveaux de captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP

→ L'indicateur de pression pour les captures accessoires (P1) devrait inclure deux éléments liés :

- i) le nombre total d'oiseaux appartenant aux espèces de l'ACAP tués (capturés accessoirement) par an (classés par espèce si possible), et
- ii) leur taux de capture accessoire dans toutes les pêcheries des Parties.

L'estimation de ces deux mesures pose un certain nombre de problèmes, comme la mortalité non détectée, des estimations incertaines, et l'incertitude dans l'identification des espèces.

### **Réponse (R)**

- 1) Application de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins au sein des ZEE

→ Une modification sera apportée au modèle de rapport de l'ACAP afin de faire appliquer des réponses plus catégoriques et sera mise en place pour le prochain cycle de rapports.

- 2) Dialogue avec les ORGP concernant les captures accessoires d'oiseaux marins

→ Il reste encore à développer un mécanisme pour évaluer le niveau de mise en œuvre des mesures de conservation d'oiseaux marins par les ORGP thonières et d'autres ORGP.

- Le développement et la mise en œuvre de méthodes visant à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins dans les ORGP thonières et d'autres ORGP sont en cours de réalisation.
- L'adoption de recommandations résultant de ces évaluations, y compris les modifications à apporter aux mesures d'atténuation pour la capture accessoire, n'a pas encore commencé.

3) Recherche et développement pour l'élaboration de mesures d'atténuation des captures accessoires efficaces

- La pertinence des recherches en matière d'atténuation présentées lors des réunions du GTCA doit être évaluée comme une mesure pour ce qui concerne cet indicateur.

### **3. INDICATEURS DU RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Au titre de l'Accord, un groupe de contact a élaboré, conjointement avec l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, des indicateurs de performance relatifs au renforcement des capacités. La dernière version de ces indicateurs suivant l'approche état/pression/réponse a été adoptée par le Comité consultatif lors du CC 10 et est présentée dans le document **RdP6 Doc 21** pour examen de la Réunion des Parties.

## ANNEXE 1. Indicateurs relatifs aux sites de reproduction, au statut de conservation des populations et aux données de suivi

Tableau 1. 26 espèces, 2004 - 2017

INDICATEUR		2004		2008		2011		2014		2017	
Sites de reproduction		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
S1	Îles abritant des espèces étrangères	44	18.3	43	17.9	42	17.5	42	17.5	40	16.7
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces <sup>1</sup>	38	6.8	38	6.8	38	6.8	38	6.8	34	6.1
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou des mesures de gestion pour atténuer les menaces <sup>1</sup>	8	1.4	14	2.5	14	2.5	13	2.3	14	2.5
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine) <sup>1</sup>	2	0.4	10	1.8	10	1.8	16	2.9	81	14.6
Populations											
S1 b)	Sites recensés au cours des 10 dernières années	227	40.9	251	45.2	256	46.1	246	44.3	222	40
S1 b)	Groupes d'îles recensés au cours des 10 dernières années (au moins 50 % des sites pour chaque groupe d'îles)	68	52.7	64	49.6	69	53.5	74	57.4	67	51.9
S2	Groupes d'îles pour lesquels au moins 1 site fait l'objet d'une estimation annuelle du nombre de couples reproducteurs (y compris partie d'un site) au cours des 10 dernières années, et ce 9 ou 10 /10 années.	26	20.2	31	24	34	26.4	37	28.7	23	17.8
S3	Sites (ou parties de sites) faisant l'objet d'un suivi annuel continu – démographie	22	4	22	4	25	4.5	26	4.7	26	4.7
S4 b)	Groupes d'îles – Tendance de population croissante/stable au cours des 10 dernières années	TBC									
Suivi											
S1	Groupes d'îles contenant au moins 15 traces chacune d'incubation, de couvaison et d'élevage de poussins, ainsi que des traces d'adultes non reproducteurs (peu importe l'île)	-	-	TBC							
S2	Groupe d'îles contenant au moins 15 traces de juvéniles/immatures (peu importe l'île)	-	-	TBC							

<sup>1</sup> Liste unique, certains sites ont plusieurs menaces et plusieurs plans

Total des sites = 555, total des îles = 240 et total des groupes d'îles = 129. **Nombre de taxons = 26** : *Diomedea amsterdamensis*, *Diomedea antipodensis*, *Diomedea dabbenena*, *Diomedea epomophora*, *Diomedea exulans*, *Diomedea sanfordi*, *Macronectes giganteus*, *Macronectes halli*, *Phoebastria irrorata*, *Phoebastria fusca*, *Phoebastria palpebrata*, *Procellaria aequinoctialis*, *Procellaria cinerea*, *Procellaria conspicillata*, *Procellaria parkinsoni*, *Procellaria westlandica*, *Thalassarche bulleri*, *Thalassarche carteri*, *Thalassarche cauta*, *Thalassarche chlororhynchos*, *Thalassarche chrysostoma*, *Thalassarche eremita*, *Thalassarche impavida*, *Thalassarche melanophris*, *Thalassarche salvini*, *Thalassarche steadi*

**Tableau 2. 29 espèces, 2011 - 2017**

INDICATEUR		2011		2014		2017	
Sites de reproduction		N	%	N	%	N	%
S1	Îles abritant des espèces étrangères	51	19.3	51	19.3	49	18.6
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces <sup>1</sup>	51	8.7	51	8.7	47	8
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou des mesures de gestion pour atténuer les menaces <sup>1</sup>	21	3.4	20	3.4	22	3.7
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine) <sup>1</sup>	10	1.7	16	2.7	81	13.8
Populations							
S1 b)	Sites recensés au cours des 10 dernières années	283	48.1	269	45.7	244	41.4
S1 b)	Groupes d'îles recensés au cours des 10 dernières années (au moins 50 % des sites pour chaque groupe d'îles)	79	56.4	82	58.6	75	53.6
S2	Groupes d'îles pour lesquels au moins 1 site fait l'objet d'une estimation annuelle du nombre de couples reproducteurs (y compris partie d'un site) au cours des 10 dernières années, et ce 9 ou 10 /10 années.	37	26.4	40	28.6	26	18.6
S3	Sites (ou parties de sites) faisant l'objet d'un suivi annuel continu – démographie	25	4.2	26	4.4	26	4.4
S4 b)	Groupes d'îles – Tendence de population croissante/stable au cours des 10 dernières années						
Suivi							
S1	Groupes d'îles contenant au moins 15 traces chacune d'incubation, de couvaison et d'élevage de poussins, ainsi que des traces d'adultes non reproducteurs (peu importe l'île)						
S2	Groupe d'îles contenant au moins 15 traces de juvéniles/immatures (peu importe l'île)						

<sup>1</sup> Liste unique, certains sites ont plusieurs menaces et plusieurs plans

Total Sites = 589, Total Islands = 264 and Total Island Groups = 140.

**Taxa = 29:** *Diomedea amsterdamensis*, *Diomedea antipodensis*, *Diomedea dabbenena*, *Diomedea epomophora*, *Diomedea exulans*, *Diomedea sanfordi*, *Macronectes giganteus*, *Macronectes halli*, *Phoebastria albatrus*, *Phoebastria immutabilis*, *Phoebastria irrorata*, *Phoebastria nigripes*, *Phoebetria fusca*, *Phoebetria palpebrata*, *Procellaria aequinoctialis*, *Procellaria cinerea*, *Procellaria conspicillata*, *Procellaria parkinsoni*, *Procellaria westlandica*, *Thalassarche bulleri*, *Thalassarche carteri*, *Thalassarche cauta*, *Thalassarche chlororhynchus*, *Thalassarche chrysostoma*, *Thalassarche eremita*, *Thalassarche impavida*, *Thalassarche melanophris*, *Thalassarche salvini*, *Thalassarche steadi*

**Tableau 3. 30 espèces, 2014 & 2017**

INDICATEUR		2014		2017	
Sites de reproduction		N	%	N	%
S1	Îles abritant des espèces étrangères	53	19.7	51	19
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces <sup>1</sup>	56	9.4	52	8.7
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou des mesures de gestion pour atténuer les menaces <sup>1</sup>	22	3.7	24	4
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine) <sup>1</sup>	16	2.7	81	13.6
Populations					
S1 b)	Sites recensés au cours des 10 dernières années	274	46.1	249	41.9
S1 b)	Groupes d'îles recensés au cours des 10 dernières années (au moins 50 % des sites pour chaque groupe d'îles)	83	58.9	76	53.9
S2	Groupes d'îles pour lesquels au moins 1 site fait l'objet d'une estimation annuelle du nombre de couples reproducteurs (y compris partie d'un site) au cours des 10 dernières années, et ce 9 ou 10 /10 années.	40	28.4	26	18.4
S3	Sites (ou parties de sites) faisant l'objet d'un suivi annuel continu – démographie	27	4.5	27	4.5
S4 b)	Groupes d'îles – Tendances de population croissante/stable au cours des 10 dernières années				
Suivi					
S1	Groupes d'îles contenant au moins 15 traces chacune d'incubation, de couvaison et d'élevage de poussins, ainsi que des traces d'adultes non reproducteurs (peu importe l'île)	6	4.6		
S2	Groupe d'îles contenant au moins 15 traces de juvéniles/immatures (peu importe l'île)	11	8.5		

<sup>1</sup> Liste unique, certains sites ont plusieurs menaces et plusieurs plans

Total Sites = 594, Total Islands = 269 and Total Island Groups = 141.

**Taxa = 30:** *Diomedea amsterdamensis*, *Diomedea antipodensis*, *Diomedea dabbenena*, *Diomedea epomophora*, *Diomedea exulans*, *Diomedea sanfordi*, *Macronectes giganteus*, *Macronectes halli*, *Phoebastria albatrus*, *Phoebastria immutabilis*, *Phoebastria irrorata*, *Phoebastria nigripes*, *Phoebetria fusca*, *Phoebetria palpebrata*, *Procellaria aequinoctialis*, *Procellaria cinerea*, *Procellaria conspicillata*, *Procellaria parkinsoni*, *Procellaria westlandica*, *Puffinus mauretanicus*, *Thalassarche bulleri*, *Thalassarche carteri*, *Thalassarche cauta*, *Thalassarche chlororhynchus*, *Thalassarche chrysostoma*, *Thalassarche eremita*, *Thalassarche impavida*, *Thalassarche melanophris*, *Thalassarche salvini*, *Thalassarche steadi*